

Installation

DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION À REPRENDRE

Evaluer le potentiel de l'exploitation à reprendre.

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE

TERRES d'**a**VENIR

ENGAGEMENT
DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Conseil-Formation

Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr



OBJECTIFS

Le diagnostic préalable à l'installation a pour objectif d'accompagner un candidat à l'installation en amont de son projet. Il doit permettre d'en appréhender toutes les dimensions : économiques, techniques, juridiques, fiscales, sociales, familiales, environnementales... Il ne s'agit en aucun cas de l'élaboration de l'étude économique réalisée dans le cadre d'une autre prestation d'accompagnement à l'installation. L'objectif du diagnostic est d'évaluer le potentiel de l'exploitation susceptible d'être reprise.

DESRIPTIF

Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avec différents points abordés :

- Point sur le projet du candidat à l'installation et ses motivations.
- L'historique de l'exploitation et son environnement socio-économique
- Les objectifs de main-d'œuvre.
- Superficie totale et mode de faire valoir de l'exploitation à reprendre.
- Description des systèmes de production par atelier (productions végétales et animales).
- Analyse des moyens de production (sols, bâtiments, matériels,...).
- Mode de commercialisation.
- Analyse économique et financière en relation avec le dernier exercice comptable du cédant le cas échéant.
- Aspect juridique, fiscal, social, patrimonial et administratif.
- Engagements soumis à la réglementation.
- Modalités de reprise.

Ce diagnostic comprend également un compte-rendu dans lequel le conseiller de gestion met en avant les atouts et contraintes de l'exploitation à reprendre ainsi que les préconisations et points de vigilance pour les suites à donner à la mise en œuvre du projet.

DOCUMENTS REMIS

- Diagnostic de l'exploitation à reprendre.
- Compte rendu de conseil.

AVANTAGES/ATOUS

- Références technico-économiques des systèmes.
- Réseau des Chambres d'Agriculture.
- Appui de conseillers spécialisés en interne sur différentes thématiques.

PUBLIC : les candidats à l'installation de Haute-Vienne.

MODALITÉS : avoir contractualisé la prestation avec la signature d'un contrat de service.

DURÉE : 1,5 jour réparti sur 6 mois.

TARIF : tarifs et conditions de vente sur demande.

RESPONSABLE PRESTATION :

Marie-Laure VARACHER

CONTACTS

Conseillers de gestion

Antenne de St-Laurent-sur-Gorre
05 55 48 83 83

Antenne de Magnac-Laval
05 55 60 92 40

Antenne de St-Yrieix-la-Perche
05 55 75 11 12

Antenne de Limoges Monts et Vallées
05 87 50 40 87